

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 14 Jan 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

1

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

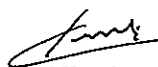
----- Unité de formation : VENDEUR DE FLOTTE AUTOMOBILE: MECANIQUE AUTOMOBILE ET
NOUVELLES TECHNOLOGIES (CONVENTION:C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 251011U31VI
Domaine : 206 Industrie-SU:électricité, ferronnerie, électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.-v. Le Directeur général adjoint,

 Julien Laermans
Nicole SCHETS
Directrice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**VENDEUR DE FLOTTE AUTOMOBILE : MECANIQUE
AUTOMOBILE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 25 10 11 U31 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 206 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX APPROUVE LE 12 DECEMBRE 2002</p>

VENDEUR DE FLOTTE AUTOMOBILE : MECANIQUE AUTOMOBILE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir une base générale de techniques automobiles ainsi qu'un aperçu des nouvelles technologies.

L'unité vise plus particulièrement l'acquisition d'un vocabulaire technique spécifique au secteur automobile ainsi qu'une certaine maîtrise des technologies rencontrées sur un véhicule automobile.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément, en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

2.1. Capacités

En mathématiques :

l'étudiant sera capable, sur base d'une situation - problème impliquant les notions de mathématique suivantes :

- l'application des concepts fondamentaux de l'algèbre pour traiter des expressions polynomiales et fractionnaires,
 - la simplification d'une fraction rationnelle et la détermination des conditions d'existence,
 - la discussion de l'existence d'une expression contenant des radicaux d'indice deux,
 - la représentation graphique d'une fonction du premier degré,
 - l'étude d'une fonction du 2ème degré,
 - la résolution d'une équation du deuxième degré à une inconnue et un système de deux équations du premier degré à deux inconnues,
 - la résolution des éléments d'un triangle rectangle,
- d'ANALYSER la situation - problème ;
 - de RESOUDRE le problème à partir de l'ensemble des informations recueillies ;
 - s'il échet, de REPRESENTER graphiquement les données et la solution du problème ;
 - d'INTERPRETER la ou les solutions.

En français :

l'étudiant sera capable :

- de RESUMER les idées essentielles d'un texte inconnu (comptant au minimum dix pages dactylographiées) ;
- d'EMETTRE une appréciation critique personnelle.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Mécanique automobile	CT	J	24
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			24

4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

- de nommer et de situer les principales pièces mécaniques, électriques et de carrosserie sur un véhicule automobile ;
- de justifier le rôle, d'expliquer le fonctionnement des principaux organes électriques et électroniques d'un véhicule automobile

- d'expliquer le principe de fonctionnement d'un moteur 4 temps essence et diesel ainsi que le principe de fonctionnement des principaux organes non moteurs comme la boîte de vitesses, l'embrayage, la transmission, les systèmes de freinage, les suspensions rencontrées...;
- d'expliquer et de différencier les différentes puissances rencontrées sur un véhicule automobile ;
- d'expliquer le principe de fonctionnement des principaux systèmes d'alimentation ainsi que des différents systèmes de distribution ;
- de caractériser les différents matériaux mis en œuvre en construction des moteurs automobiles ;
- de lire et d'interpréter une documentation technique spécifique au secteur automobile ;
- de décoder et interpréter les renseignements figurant sur un pneu en vue de pourvoir à sa commande ;
- d'identifier les pannes les plus fréquentes sur un véhicule automobile ;
- d'apporter une justification à ces pannes rencontrées sur un véhicule automobile ;
- de proposer des possibilités de réparation pour une panne identifiée ;
- d'évaluer la durée d'une réparation intervenant sur un véhicule automobile.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- de situer les grandes parties constitutives d'un véhicule automobile ;
- d'expliquer le principe de fonctionnement d'au moins deux grandes parties constitutives d'un véhicule automobile ;
- d'identifier une panne, proposer une solution de réparation et en évaluer son coût.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'exhaustivité des informations fournies pour situer les grandes parties d'un véhicule automobile et pour en expliquer le principe de fonctionnement ;
- ◆ la rapidité pour déceler une panne et y apporter une remédiation ;
- ◆ le degré d'autonomie atteint dans son apprentissage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans le domaine de la construction.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant